

Burundi : le bâtonnier de l'ordre des avocats arrêté pour outrage

@rib News, 27/07/2011 â€“ Source AFPLe bâtonnier de l'ordre des avocats du Burundi a été arrêté pour outrage à magistrats et à crou mercredi, après des propos tenus lors d'une manifestation en vue d'exiger la libération d'une consœur emprisonnée. « Mon confrère Me Isidore Rufyikiri a été convoqué ce matin par le procureur général de l'appel, Léopold Kabura. Il a été entendu (...) avant d'être arrêté pour outrage à magistrats », a déclaré à la presse Sylvestre Banzubaze, avocat du bâtonnier, qui l'assistait au cours de son audition.

Le bâtonnier burundais est alors sorti du bureau du procureur, encadré par des policiers et sous les applaudissements de dizaines d'avocats, portant la toge, a-t-on constaté sur place. Il a été conduit à la prison centrale de Mpimba de Bujumbura pour y être incarcéré. Au cours de son audition, le procureur lui a reproché d'avoir qualifié les magistrats de « utugagabo n'utugore » (petits hommes et petites femmes) lundi, ce qu'il n'a pas reconnu car il avait parlé de ceux qui sont corrompus, a expliqué M. Banzubaze. Le bâtonnier s'était publiquement exprimé lundi d'une manifestation d'avocats devant le palais de justice de Bujumbura en soutien à une confrère, Me Suzanne Bukuru. Il avait alors fustigé les magistrats corrompus, sans personnalité et sans idéal, qui se prévalent d'un ordre venu d'en haut pour procéder à des arrestations illégales et injustes en référence à l'emprisonnement de Me Suzanne Bukuru le 15 juillet. Avocate des parties civiles dans le procès d'un Français accusé de viol, Mme Bukuru a été arrêtée pour complicité d'espionnage et à partir du 15 juillet pour avoir facilité une interview avec des journalistes français. Sollicité, aucun responsable de la justice n'a souhaité s'exprimer sur le sujet. Les avocats ont débuté lundi une grève des procédures d'une semaine, et manifestent chaque matin pendant une heure devant le palais de justice de la capitale. Patrice Faye, un Français de 58 ans vivant au Burundi depuis plus de trois décennies, a été condamné lundi à 25 ans de prison pour viols notamment sur mineures. Le procès de Patrice Faye, qui a toujours clamé son innocence, s'est déroulé à huis clos le 16 juin à Bujumbura. Le Français avait été arrêté le 5 avril après des accusations de viol portées par cinq filles, dont des mineures fréquentant une école qu'il a créée en faveur de jeunes en difficulté. La France qui s'est dit vivement préoccupée par sa condamnation mardi, a mis en cause les conditions de son procès.